

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2015/84

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 83

Votants : 93 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 93 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quinze décembre deux mille quinze, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Challerange, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/12/15

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Jacques, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARTELET Michel, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel et VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Madame MASLACH Marie-Odile donne pouvoir de vote à Monsieur SINGLIT Benoît, Madame LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Madame BEGNY Agnès, Madame PASSERA Karine donne pouvoir de vote à Monsieur DUGARD Yann, Madame ROGER Magali donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER Dominique, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON Francis, Monsieur DANNEAUX Dominique donne pouvoir de vote à Monsieur MANCEAUX Christophe, Monsieur ETIENNE Philippe donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à Madame PIEROT Chantal, Monsieur LOUIS Jean-Marc donne pouvoir de vote à Monsieur RATAUX Frédéric, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric.

OBJET : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR L'ANIMATION LOCALE DES SITES NATURA 2000 42, 43, 53, 86, 209 ET 210 POUR 2015-2017

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture – Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et de diversification des activités agricoles » ;

Vu la délibération n° 2011/084 du Conseil communautaire du 11 juillet 2011 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents sur son territoire ;

Vu la délibération n° 2014/100 du Conseil communautaire du 27 octobre 2014 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage et la présidence de la 2C2A dans les comités de pilotage, pour l'animation des sites 42, 43, 53, 209 et 210, pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération n° 2014/100 du Conseil communautaire du 27 octobre 2014 validant la décision de la 2C2A de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence du comité de pilotage pour l'animation du site 86 (Etangs de Bairon), pour une durée de 3 ans ;

Considérant la validation du plan de financement par les comités de pilotage des sites 42 et 86 du 06/11/14 et des sites 43, 53, 209 et 210 du 16/12/14 ;

Vu les avis favorables remis par la commission Environnement, Déchets Ménagers, Agriculture et Eolien du 30/11/15 et le Bureau du 07/12/15 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Union Européenne pour l'animation des documents d'objectifs des 6 sites Natura 2000 recensés sur le territoire communautaire,
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président
Francis SIGNORET



Plan de financement prévisionnel (3 ans - du 01/05/15 au 30/04/18)

Poste de dépenses	Convention du 01/05/15 au 30/10/16			Convention du 01/11/16 au 30/04/18			Total
	ETUDES	Etude définition	8 6	30 000.00 €	Etude piézométrique	4 2	
Suivi habitats/espèces		4 3	4 352.00 €	Inventaire chiroptères	4 2	2 376.00 €	
Inventaire chiroptères		4 3	4 160.00 €				
Suivi habitats/espèces		5 3	8 704.00 €				
Inventaire poissons		5 3	4 160.00 €				
<i>Sous-total études</i>			51 376.00 €	<i>Sous-total études</i>		16 010.40 €	67 386.40 €
ANIMATION	Sorties tous sites		3 360.00 €	Sorties tous sites		6 720.00 €	10 080.00 €
COMMUNICATION	Conception Impression Distribution tous sites		15 342.98 €	Conception Impression Distribution tous sites		15 342.98 €	30 685.97 €
FRAIS DE PERSONNEL	Salaires tous sites		71 940.20 €	Salaires tous sites		71 940.20 €	143 880.40 €
FRAIS	Professionnels		1.500.00 €	Professionnels		1 500.00 €	3 000.00 €
	Formation		1 500.00 €	Formation		1 500.00 €	3 000.00 €
	Structure		10 791.00 €	Structure		10 791.00 €	21 582.00 €
	<i>Sous-total frais</i>		13 791.00 €	<i>Sous-total frais</i>		13 791.00 €	27 582.00 €
TOTAL	Convention 01/05/15 – 30/10/16		155 810.18 €	Convention 01/11/16 – 30/04/18		123 804.58 €	279 614.77 €

Montant total prévisionnel des dépenses éligibles	279 614,77 €			
	Convention 01/05/15-30/10/16		Convention 01/11/16-30/04/18	
		155 810.18 €		123 804.58 €
Subventions sollicitées	Etat	155 810.18 € (100%)	Etat	61 902.29 € (50%)
			FEDER	61 902.29 € (50%)
Autofinancement	0.00 €		0.00 €	

Le Président,

Francis SIGNORET

